



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 58824

Texte de la question

M. Bernard Perrut * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre dans les collèges. En effet des mesures ont été prévues de mise en place des groupes restreints dans les classes situées en zone d'éducation prioritaire. Il lui demande s'il ne juge pas utile et efficace d'étendre ces dispositions à l'ensemble des collèges, afin que tous les élèves puissent bénéficier des mêmes avantages.

Texte de la réponse

Depuis la rentrée 2000, l'enseignement des sciences fait l'objet, à l'école primaire, d'une rénovation visant à donner plus de place à la démarche expérimentale. La réforme du collège annoncée par le ministre de l'éducation nationale dans sa conférence de presse du 5 avril 2001 va permettre de poursuivre dans cette voie. En effet, dans le cadre de la continuité des apprentissages entre l'école et le collège, les enseignants de sixième doivent avoir une bonne connaissance de ces nouvelles stratégies pédagogiques. Au cycle central, les itinéraires de découverte qui seront mis en place à partir de la rentrée 2002 (et qui peuvent être expérimentés dès la rentrée 2001) permettront aux collégiens d'approfondir leurs connaissances et de tester leurs aptitudes et leurs goûts dans le domaine scientifique. De même, la nouvelle organisation des enseignements en classe de troisième leur offrira, à compter de la rentrée 2003, la possibilité de consacrer 15 % au moins de leur horaire à l'étude des sciences. Dans l'attente de textes adaptés à ces nouvelles orientations, la circulaire n° 97-052, du 27 février 1997, recommande aux établissements de constituer, dans la mesure du possible, des groupes restreints pour l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. L'éventualité d'appliquer en priorité ces dispositions dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP) a pu être évoquée. Elle demeure cependant encore à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58824

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1475

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3993